



EGLISE DE SAINT-IGNACE DU CAP SAINT-IGNACE

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 6

OCTOBRE 1900

No. 10

SAINT-IGNACE DU CAP SAINT-IGNACE

La paroisse de Saint-Ignace du Cap Saint-Ignace est formée de la seigneurie Vincelotte, concédée par Jean Talon à Geneviève de Chavigny, veuve du sieur Amiot, le trois novembre 1672, et par le gouverneur de Frontenac à Joseph Amiot, sieur de Vincelotte, le 1er février 1693 ; du fief Gamache ou Gagné, concédé par l'intendant Talon à Gamache et Belleavance, le 3 novembre 1672 ; du fief Sainte-Claire, concédé par de Frontenac à René Lepage, le 17 mars 1693, du fief Lafrenaye et du fief Fournier.

Il y a près du fleuve Saint-Laurent, au centre de la paroisse, un petit cap, formant presque île, qui porte le nom de Cap Saint-Ignace. Ce nom lui fut-il donné par un missionnaire jésuite ? La chose est possible, quoique la liste des missionnaires et curés de Saint-Ignace du Cap Saint-Ignace ne mentionne le nom d'aucun jésuite. Quoi qu'il en soit, du cap, ce nom ne tarda pas à s'étendre aux établissements qui se formèrent dans les environs, et le 30 octobre 1678, lorsque Mgr de Laval érigea la paroisse, il lui donna une sanction officielle.

Dans son rapport au roi, en 1683, Mgr de Laval écrit : " Le Cap Saint-Ignace (seigneurie de Vincelotte) contient une lieue ; il y a douze familles et 47 âmes. Dans la seigneurie de Gamache et de Belleavance, qui n'ont ensemble qu'une demie-lieue, il y a quatre familles et vingt-trois âmes."

La première messe à Saint-Ignace du Cap Saint-Ignace fut dite dans la maison de Jacques Bernier, surnommé Jean de Paris, parce qu'il venait de Paris. Ce Bernier est la souche de tous les Bernier passés, présents et futurs.

La première chapelle fut bâtie en 1683, au bord du fleuve, dans les limites du fief Gamache, sur un terrain donné par Nicolas Gamache. Elle était en bois.

Un an ou deux après, on éleva une chapelle en pierre à côté de la première. En 1744, elle s'éboula avec la côte. On voit encore les ruines de cette chapelle à marée basse.

En 1746, on construisit, à douze arpents plus haut, une maison en pierre pour servir de presbytère. Cette maison existe encore aujourd'hui. Elle est en bon état de conservation. Elle est même habitée.

Dans le même temps, les habitants de la seigneurie Vincelotte se mirent aussi à bâtir un presbytère, malgré la défense de l'évêque. De là, de longues et pénibles difficultés. Cependant les habitants de la seigneurie Vincelotte eurent la messe dans leur presbytère, et cela pendant environ 25 ans. Les divisions n'en continuèrent pas moins. Pour mettre fin à tous ces troubles, en 1772, Mgr Briand fixa la place de l'église sur les confins ouest de la seigneurie Vincelotte. Cette troisième église fut ouverte au culte en 1773. Elle était située au lieu et place de l'église actuelle. Cette église fut allongée une première fois en 1824 et de nouveau en 1854.

En 1880, on la remplaça par une nouvelle église, qui fut incendiée le 14 décembre 1890.

L'église actuelle, commencée l'année suivante, a été entièrement terminée en 1893. C'est un beau et magnifique temple qui fait la gloire de la paroisse et proclame l'habileté de son curé et la générosité de ses habitants.

La paroisse de Saint-Ignace du Cap Saint-Ignace a eu, depuis sa fondation, les desservants et curés suivants :

MM. Pierre de Caumont, de novembre 1679 à avril 1680 ; Thomas Morel, 1680 à 1683 ; Paul Vachon, de 1683 à 1685 ; Paul Sennémaud, du 1er janvier 1685 à mai 1685 ; Benoit Duplein, de juin 1685 à novembre 1685 ; Thomas Morel, de novembre 1685 à octobre 1686 ; Claude Moireau, récollet, de 1686 à 1687 ; Nicolas Cadard, de janvier 1688 à avril 1688 ; Elie Audy, 1688 ; Gaspard Dufournel, 1688 ; Louis Aubert, récollet, 1688-1689 ; Philippe Boucher, 1689-1690 ; Jean Pinguet, de 1690 à 1692 ; Pierre de Francheville, 1692-1698 ; Louis Mathieu, premier curé, 1698-1701 ; Rodolphe Dubus, de 1701 à 1702 ; Pierre Le Poyvre, 1702-1704 ; Philippe Rageot, 1704-1707 ; Joseph Denys, 1707-1708 ; Yves LeRiche, 1708-1712 ; Charles Hazeur Desormeaux, 1712 ; Yves Godard, 1713-1714 ; J.-B. Dugas, 1714 ; Pierre Leclair, deuxième curé, 1714-1722 ; Simon Foucault, 1722 ; Maurice Imbault, 1723 ; Lucien Verge, 1723 ; Charles Joseph Le Berre, 1723 ; Simon Foucault, 1724-1741 ; J. Romain Dolbec, 1741-1746 ; François Marganne de Chapt de Lavaltrie, de 1746 à 1747 ; Jean François Curot, 1747-1764 ; Charles Mangué-Garaut Saint-Onge, 1764-1769 ; Jacques Hingan, 1769-1777 ; Paul Antoine Bédard, 1777-1779 ; Jacques Panet, 1780 ; Jacques Olivier Guichard, 1780-1786 ; Jacques Panet, 1781-1783 ; J. Michel Paquet, 1783-1792 ; J. B. Griault, 1792-1806 ; Pierre Nicolas Leduc, 1806-1812 ; Pierre Viau, 1812-1818 ; Philippe Auguste Parent, 1818-1832 ; Louis Gingras, 1833 ; Etienne Edouard Parent, 1833-1840 ; J. Etienne Cécil, 1840-1857 ; Frédéric Caron, desservant, 1857 ; François Morin, 1857-1859 ; Zéphirin Sirois, 1859-1868 ; Napoléon Théodule Sirois, curé actuel.

R.

LES MOTS D'ORIGINE SAUVAGE

Achigan : Mot d'origine algonquaine désignant la perche noire de nos rivières (*black bass* des Anglais). D'autres formes existent, et on dit, suivant les localités, *acigan*, *acignan*, *malachigan*, *manachigan*. Le mot est très vieux, étant venu en usage dès le commencement de la colonie, et on lit, entr'autres dans Hennepin, *Description de la Louisiane* : " On y pesche.....des achigans."

Agohanna : usité en poésie et en histoire pour roi, chef suprême. " Le Roy et Seigneur du païs qu'ils appellent en leur langue Agouhanna." (Lescarbot, *Nouvelle-France*, p. 320).

Algonquin : Sauvage de la tribu indigène des Lenni-Lenapes, dont les descendants habitent aujourd'hui la région du lac Saint-Jean et du haut Saguenay. Au figuré, personne d'apparence rude et fruste, ou qui est bizarrement accoutrée :—C'est un vrai *algonquin*, c'est-à-dire un ours. Par extension, et pris substantivement, chose difficile ou impossible à démêler : Tout ça c'est de l'*algonquin*, c'est à-dire il est impossible d'y voir goutte.

Almouchiche : du micmac animout, signifiant chien, suivi de la désinence diminutive *shish*. Le mot almouchiche est une expression purement locale, appartenant à la région du Ristigouche, et l'on désigne par là une variété de chiens que l'on dresse à faire la chasse aux porcs-épics. " Pour l'almouchiche point de péril dans la chasse." (Taché, *Soirées Canadiennes*, 1861, p. 18).

Apola : désigne une variété de ragoût, que M. de Gaspé (*Anciens Canadiens*, p. 192) décrit comme suit : " L'apola, ou étuvé d'alouettes, avec pommes de terre, mie de pain, et michigouen."

Assinabe : de l'algonquin *assin*, pierre. Lourde pierre servant à retenir une seine, un filet, au fond de l'eau.

Atoca : ce mot, désignant le fruit de la canneberge, est d'origine huronne ou iroquoise. Le lexique iroquois de l'abbé Cuoq donne la forme *tokware*, et on lit, dans le *Dictionnaire de la langue huronne* de Sagard : " *A toca*, petit fruit, comme cerises rouges, qui n'a point de noyau."

Atosset : mot montagnais désignant un poisson particulier au lac Saint-Jean (Buies, *Le Saguenay*, p. 203).

Autmoïn : nom donné, par les Souriquois, à leurs prêtres et sorciers. Ce mot se rencontre fréquemment dans plusieurs anciens ouvrages sur le Canada, mais avec tendance à tomber de plus en plus en désuétude. " Les autmoïns adossaient, dans sa forme mystique, — Aux parois des rochers la loge fatidique." (Taché, *Soirées Canadiennes*, 1863, p. 100).

Babiche : lanière de peau d'anguille. L'explication la plus rationnelle de l'origine de ce mot est celle qui le fait se rattacher au Souriquois *ababich*, signifiant corde, fil, ou encore, au micmac *ababee*, même signification. Quoi qu'il en soit, l'emploi de *babiche* était à peu près général dès l'origine de la colonie, ainsi qu'en fait foi Lescarbot qui, en 1612, écrivait *ababich* dans son *Histoire de la Nouvelle-France*.

Batiscan : exclamation en forme de juron adouci, et qui au Canada, remplit l'office de *sapristi* en France. " M'en aller, batiscan ! On ne me déloge pas de cette façon." (Le-May, *Picounoc le Maudit*, II, 159).

Boucane : fumée quelconque, et, plus spécialement, fumée épaisse ou nauséabonde.

Cacaoui : variété de canard (*Harelda glacialis*), que l'on rencontre dans les parages du golfe Saint-Laurent. L'origine de ce mot est douteuse, et *cacaoui* peut être tout simplement une onomatopée. L'abbé Cuoq, dans ses *Études philologiques* (p. 86), le fait dériver de l'algonquin *anhahowe*, ou *anh anhwe*, d'où, ajoute-t-il, les Canadiens ont fait *cacaoui*. Ce qui semblerait prêter une grande force à cette

étymologie c'est que le P. Petitot, dans son *Dictionnaire de la langue Déné-Dindjé*, désigne le même volatile par *can-canwi*.

Canaoua : terme dérisoire, ou de mépris, appliqué aux Sauvages par les blancs. Ce mot était surtout d'un usage très répandu, au siècle dernier. On disait aussi *canaouache* et *canaouich*, " Les canaouas vont t'écorcher comme une anguille." (De Gaspé, *Anciens Canadiens*, II, p. 135).

Canot : petit bateau, fait d'écorce ou d'un tronc d'arbre. Chose qui semblera étrange le mot *canot* fut employé au Canada avant de l'être en France, et dérive de l'espagnol *canoa* se rattachant au dialecte des Caraïbes, dans les Antilles. Lescarbot, dans son *Histoire de la Nouvelle-France*, appelle *canoa* un " petit bateau tout d'une pièce."

Carcajou : du montagnais *Kar-Ka-Joo*. Animal carnassier, appartenant à la famille des blaireaux et qui habite principalement le Labrador. Les Sauvages le désignent aussi sous le nom de *quâ-quâ-sut* (diable-des-bois).

Caribou : animal sauvage à la chair exquise, que l'on a surnommé le renne de l'Amérique septentrionale.

Cazagot : mot emprunté aux Montagnais du lac Saint-Jean, et désignant une sorte de boîte en écorce que la femme sauvage s'attache derrière le dos, et qui lui sert à porter son nourrisson. " Elle avait sur son dos, dans son *cazagot*... un petit métis de douze mois." (Barthe, *Souvenirs d'un demi-siècle*, p. 433).

Chichicoué : instrument de musique en usage chez les Sauvages, et servant à battre la mesure. "Cet instrument, fait de bois, de peau desséchée ou de corne, se compose d'un manche et d'une portion creuse, remplie de petits osselets, de petits cailloux, ou de plomb à tirer" (J. C. Taché). Le vrai mot sauvage de cet instrument est *chichigouane*, de *chichigoué* signifiant serpent à sonnettes, sans doute par analogie avec le bruit de grelots de la queue de ce reptile.

Chouayen : terme dérisoire, ou de mépris, appliqué au Canadien-Français qui fait montre d'un loyalisme exagéré, en quelque sorte servile, vis-à-vis des Anglais. Le mot *chouayen* remonte assez loin dans l'histoire, et appartient même à la période de la domination française, puisqu'on le vit apparaître, pour la première fois, lors de la prise du fort d'Oswego. A cette époque, quelques Canadiens-français, désespérant déjà du succès définitif des armes françaises, avaient résolu de passer aux Anglais, dont ils attendaient faveurs et protection. La victoire française d'Oswego, survenant sur ces entrefaites, fit éprouver à ces transfuges un tel dépit, que le gros public prit de suite un malin plaisir à le leur rappeler à tout propos. Or, on sait que le fort Oswego s'appelait autrefois *Chouaguen*. De là l'appellation *chouayen*. Durant la rébellion de 1837, le mot *chouayen* obtint un surcroît d'actualité, et servit, bien entendu, à désigner ceux des Canadiens-français qui faisaient alors bande à part contre les " patriotes," et en particulier les " bureaucrates."

Esurnis : grains de porcelaine, faits de la nacre de certains coquillages marins, et dont les Sauvages confectionnent des colliers. Ces colliers jouaient autrefois un certain rôle dans les relations des colons avec les Indiens, et se présentaient, au début des délibérations, de conseils, comme gages de paix, de bonne entente. Il a toujours été, cependant, plus d'usage courant de remplacer *esurnis* par son équivalent *wampum*, qui est un mot se rattachant au dialecte des Sauvages de la Nouvelle-Angleterre. " Lors chascunes d'icelles donna audiet cappitaine vug collier *desurny*." (Cartier, *Bref recit*, p. 44).

Kayak : canot de pêche, en usage chez les Esquimaux de la région septentrionale du Labrador. Une coïncidence assez curieuse se remarque entre le *Kayak* des Esquimaux, et le *Kayik* des YaKoutes de Sibérie, ce dernier étant aussi

un canot de pêche. Selon toute probabilité, notre propre mot *Kayik* a donc dû prendre naissance en Sibérie, dans les parages du lac Baïkal, puis, de là, passant aux Esquimaux de la Léna, arriva en Amérique avec ces derniers, *via* le détroit de Behring. S'il est vrai qu'aucun fait, si petit qu'il soit, ne doit être laissé de côté pour l'intelligence des choses préhistoriques, ce mot *Kayak* viendrait donc ainsi singulièrement à l'appui de ceux qui prétendent que l'Amérique a été peuplée, à l'origine, à l'aide de migrations venues de l'Asie.

Kini-Kinik : du sauvage algonquin *Kininigegi*, signifiant "Je mêle." On désigne, par ce mot, un certain mélange d'écorce ou de feuilles avec du tabac, et que fument les sauvages, les trappeurs, etc. Quelquefois aussi, *Kini-Kinick* se prend tout simplement pour l'écorce même servant de base au mélange en question, écorce enlevée à une variété d'aubier, dite "bois-rouge."

Machicoté : de l'algonquin *matshigode*. Jupe, jupon de femme.

Mackinaw : couverture de laine, ou pelisse, par-dessus fait d'une épaisse couverture de laine. Le *mackinaw* fut autrefois l'objet d'un commerce très étendu avec les sauvages, et on le désignait ainsi parce qu'on se le procurait surtout au fort *Mackinaw*, qui en était l'entrepôt principal. "Enveloppés dans nos pelisses de bison et dans nos couvertures *mackinaw*, nous pouvions, sans être incommodés, braver la fureur du vent." (LeMoine, *Chasse et pêche*, p. 31).

Malachigan : corruption de *manachigan*, ou, selon Cuoq, de *manacigan*, et désignant spécialement une variété d'achigan mal conformé, que l'on nomme aussi "gros bossu." La première syllabe de ce mot sauvage a été confondue avec l'adjectif français *mâle*, tout comme s'il fallait écrire *mâle achigan*.

Manitou : mot d'origine algonquine (*manito*, génie, dieu, esprit). Divinité tutélaire adorée par nos sauvages. Chacun d'eux se choisit un *manitou* dans le premier objet venu qui frappe ses sens. Cette définition, si exacte qu'elle soit dans l'espèce, est cependant par trop vague et incomplète, et le mot comporte diverses autres significations qu'il est utile de préciser ici : 1° Esprit, ombre, mâne : "..... manitous de la plage,—Esprits, éveillez-vous." (Fréchette, *Fleurs boréales*, p. 50). 2° Bon ou mauvais génie, appartenant à une légende locale : "..... les plus nerveux parlaient de sortir et de provoquer en combat singulier le *manitou* du Saint-Maurice." (Sulte, *Mélanges*, p. 357). 3° Esprit invoqué par les jongleurs, les sorciers : "L'importance des jongleurs est en raison de l'importance de leurs *manitous*." (Taché, *Forestiers et voyageurs*, p. 192). 4° Fétiche, symbole : "Dans le sac de voyage, le *manitou* tenait le premier rang." (Ferland, *Histoire du Canada*, t. I, p. 113).

Mascouabina : d'origine algonquine, désignant le cormier ou sorbier domestique. Le P. Lacombe fait dériver ce mot de *maskomîn*, signifiant "graine d'ours," et cela parce que plusieurs animaux sauvages, entr'autres les ours, sont très friands de l'écorce du *maskouabina*.

Maskeg : d'origine cree, désignant un marais, une savane. Le P. Petitot définit le *maskeg* "marais, ou plaine remplie de lichens." Dans le dialecte otchipwe se trouve la forme *mashkig*.

Maskinongé (esoxestor) : variété de brochet, ainsi nommée du mot algonquin *muskelunge*. Une corruption curieuse de ce mot existe parmi le peuple. On dit quelquefois *masque allongé*, sans doute par allusion à la tête allongée et laide de ce poisson. D'un autre côté, plusieurs étymologistes prétendent que le mot original même, c'est-à-dire *muskelunge*, dérive de deux termes indiens : *mâsk*, laid, difforme, et *kinongé*,

poisson, ce qui donnerait, comme on voit, tout à fait raison d'être à l'expression canadienne.

Matachias : d'origine algonquine, désignant les rassades dont les sauvages ornent leurs habits. Les ceintures, colliers, etc., servant à parer les jeunes squaws indiennes, se nomment aussi quelquefois des *matachias*. " Les femmes et les jeunes filles brodaient des *matachias*." (Taché, *Soirées Canadiennes*, 1861, p. 31). Ce mot est très vieux, car on le rencontre dans Champlain, Lescarbot, Sagard, etc. Il n'a pas toujours, cependant, chez les vieux auteurs, la signification précitée, et plusieurs entendent, par *matachias*, un mélange de différentes couleurs dont les sauvages se servent pour se peindre le visage ou pour former sur leurs vêtements certaines figures de bêtes fauves, d'oiseaux, etc. On trouve notamment, dans Leclercq (*Relation de la Gaspésie*), le mot *matachias* cité à plusieurs reprises en ce sens, et même se *matachier*, pour se tatouer.

Michigouen : d'origine montagnaise, désignant une variété de persil, dont l'arôme est bien supérieur à celui de nos espèces domestiques.

Micmac : l'origine de ce mot, employé pour embarras, intrigue, mélange, ne manque pas d'un certain intérêt. La tribu des Micmacs était distribuée, à l'origine, au nord de la baie de Fundy. De bonne heure, les Français se firent de ces aborigènes des alliés fidèles, et surent les utiliser pour exercer des représailles sanglantes contre les Anglais, au milieu desquels le seul nom de Micmac devint bien vite comme une sorte d'épouvantail. On sait de quelles atrocités, souvent inouïes, s'accompagnaient les guerres indiennes dans ces temps troublés. Les Micmacs, entr'autres, se distinguèrent par leurs cruautés, et cela à tel point qu'il était devenu d'usage courant de dire : " Il y a du micmac là-dedans," chaque fois qu'on voulait parler d'un coup de main exécuté dans des conditions particulièrement révoltantes et

dont des Micmacs seuls pouvaient avoir été les instigateurs. Dans la suite, le dicton *Il y a du micmac* s'appliqua à tous les meurtres et crimes commis avec accompagnement de férociétés. Cela voulait surtout dire : " Il y a du feu et du sang là-dedans." Puis, avec le temps, tout cela finit par s'atténuer, s'adoucir, et ce n'est plus maintenant que par un reste d'allusion à l'humeur batailleuse des Micmacs que le dicton est usité. Aujourd'hui, on ne s'en sert plus qu'en parlant d'une entreprise, d'un projet, d'une affaire, où il y a matière à brouille, à altercation. On dit cependant encore : " Il fait du *micmac*," en parlant de quelqu'un qui brise, ruine, abîme tout ce qu'il touche.

Micouenne : de l'algonquin *emikwan*. Longue cuillère de bois, usitée pour diverses fins domestiques. Plusieurs autres formes existent, et l'on dit *micoine*, *micouaine*, *micouane*, *micouanne*.

Mitasse : ce mot dérive du sauvage *mitas*, signifiant guêtre.

Mocassin : du sauteux *makkasin*, signifiant soulier.

Mokok : d'origine miemaque, usité surtout parmi les Acadiens pour marais, savane.

Munie : d'origine montagnaise, désignant un poisson particulier à la région du lac Saint-Jean. " La *munie*, qui a la queue et la couleur de l'anguille, la forme du crapaud de mer et la tête comme celle de la morue." (Buies, *Le Saguenay*, p. 203).

Nagane : d'origine algonquine, signifiant petite planche, planchette. La *nagane* veut dire un ensemble de planchettes, munies de lacets, de cerceaux et de courroies, dont les mères indiennes se servent pour porter leurs nourrissons sur le dos.

Ouache : de l'algonquin *amikwac*. Conduit pratiqué horizontalement sous terre, par le castor, et aboutissant à la *ouiche*, ou cabane.

Ouananiche : mot sauvage désignant un poisson fort esti-

mé, appartenant à la famille des saumons d'eau douce, et que l'on trouve surtout dans la région du lac Saint-Jean et de ses tributaires.

Ouaouaron : du huron *ouaraon*, crapaud. Grosse grenouille verte, faisant entendre comme une sorte de beuglement, dont le mot *ouaouaron* donne d'assez près l'onomatopée. Les Anglais, du reste, appellent aussi ce batracien *bull-frog*, c'est-à-dire grenouille-bœuf. Le missionnaire Sagard, dans son *Dictionnaire de la langue huronne*, place le *ouaouaron* parmi les animaux décrits sous l'en-tête général de "Bestes à quatre pieds."

Ouiche : de l'algonquin *amikwic*, cabane, cache, ou retraite du castor.

Ouragan : du sauteux *onâgan*, signifiant plat, vase. Petit panier d'écorce de bouleau, servant de corbeille à pain. Les Cris des bois prononcent *orâgan*, *oyâgan*.

Outiko : géant, ou monstre fabuleux, dans les légendes sauvages.

Pagaie : petit aviron court, dont l'usage nous vient des Sauvages.

Pacane (*carya olivaeformis*) : de l'algonquin *pakane*, ou *pagân*. Noix du noisetier ou coudrier.

Pécan : animal appartenant à la famille des petits ours, et qui fait le désespoir des chasseurs par sa finesse et ses espiègleries malicieuses.

Pémican : viande desséchée de bison, très nutritive sous un petit volume.

Pétouane : mot d'origine sauvage pour arbuste, arbrisseau.

Pichou : du cris *pisew*, loup-cervier, lynx. Nom sous lequel on désigne un être laid ou malin. On dit surtout communément : "Laid comme un *pichou*."

Picouille : du cris *piku*, signifiant briser, fracasser. Tout animal étique, maigre, décharné à l'excès.

Pimbina : fruit du *viburnum edule*, que Michaux et Gray considèrent comme une variété de la canneberge du Maine et du Canada.

Pirogue : mot sauvage français, et désignant soit un canot d'écorce, ou un canot fait d'un tronc d'arbre creusé.

Sacakoua : l'équivalent de la *chasse galerie*, chez les Sauvages, et signifiant grand tapage, orgie infernale. On dit aussi *sacaqua* et *sacaqué*.

Saccacomi : du sauvage *sakaw*, allumer, ou encore *sakai-pcagane*, allumer la pipe. Le *saccacomi* est une plante du genre tabac, croissant dans les forêts, et atteignant la hauteur du "petit tabac de Virginie." C'était même là le tabac fumé presque exclusivement par les indigènes, lors de la découverte du Canada, et encore aujourd'hui bon nombre de nos habitants en font usage et continuent à le désigner par son nom sauvage, afin de le distinguer du tabac proprement dit.

Sagamité : mot d'origine sauvage, et désignant une sorte de bouillie faite avec du blé d'inde, dans laquelle on cuit quelquefois de la viande. Le P. Lacombe fait dériver ce mot du cris *Kisâgamitéw*, c'est un liquide chaud, tandis que l'abbé Cuoq tient pour l'algonquin *Kipagamite*, signifiant le potage est chaud. De toute manière, il est évident que le mot *sagamité* devrait ainsi son origine à une méprise, le premier Français qui l'entendit l'ayant sans doute pris à tort pour le nom même du potage dont il s'agissait.

Sagamo : chef de tribu indienne. Vient du micmac *sha-quemau*. "Pins le *shaquemau* conduisit le missionnaire à la chapelle." (Faucher de Saint-Maurice, *De tribord à babord*, p. 442).

Sisiquoi : Le P. Lacombe fait dériver ce mot du sauvage *sisikwan*, petit sifflet en os. Le *sisiquoi* désigne une sorte d'instrument que les Sauvages secouent avec cadence, dans leurs conjurations, et qui est composé d'un petit sac de

parcramin bandé, dans lequel sont renfermées de menues pierres. On dit aussi *chichikois*.

Squaw : dérivé de l'algonquin. Femme indienne.

Succotash : du sauvage *msickquatash*, qui, s'il faut en croire Webster, appartiendrait au dialecte Narraganset. Mélange de maïs et de haricots, que l'on a fait bouillir ensemble.

Tamarac (*larix america*) : mot algonquin désignant l'arbre plus connu sous le nom d'épinette rouge. Certains étymologistes rattachent ce mot à l'arme dite *tomahawk*, laquelle était surtout faite avec le bois du tamarac.

Tobagan : du cris *otobanash*, traîneau. Sorte de traîneau, composé d'une longue planche de bois flexible, recourbée à une extrémité, et dont on se sert, en manière d'amusement d'hiver, pour glisser du haut de pentes escarpées. On dit aussi *traîne sauvage*.

Tomahawk : arme de guerre des Sauvages, en forme de casse-tête. Le P. Lacombe fait dériver ce mot du cris *otomahuk*, assommez le, ou otâmahwaw, il est assommé.

Totem : mot algonquin désignant l'emblème ou insigne particulière à une tribu, à une famille.

Touradi : mot montagnais désignant une grosse truite particulière aux lacs du nord de Québec.

Wigam : mot sauvage signifiant hutte, cabane, et qui désigne le "home" des Indiens. Dérivé du cris *wikiwak*, dans leurs demeures. Par extension, habitation délabrée, de peu de valeur : C'est un vrai *wigam*, c'est-à-dire cela n'est guère habitable.

Wampum : expression anglaise pour *wompam*, qui est un mot tiré du dialecte des Indiens de la Nouvelle-Angleterre, et désignant la porcelaine, les grains de porcelaine.

Wapite (*Cervus canadensis*) : cerf ou élan du Canada. Ce mot dérive du cris *wapitew*, signifiant blanchâtre, venant

de ce qu'on a voulu distinguer ce cerf de l'original ou daim, dont le pelage est presque noir.

Warni-cootai (*Somateria spectabilis*) : Variété de canard eider, appelé aussi "eider remarquable," autrefois assez abondante dans les parages du golfe Saint-Laurent, mais que l'on ne rencontre plus aujourd'hui sur le littoral du Labrador faisant face à l'Atlantique.

Warou : loup-garou. Homme qui, suivant une superstition, erre la nuit dans les campagnes, changé en loup.

Watap : mot algonquin désignant la racine d'épinette rouge, dont on se sert pour coudre l'écorce.

SYLVA CLAPIN

LES GENEALOGIES

On croit que les généalogies ne s'appliquent qu'aux personnages en évidence. Je me demande à quoi bon, dans ce dernier cas ? Celui qui atteint une haute position, la notoriété, la célébrité, se passe bien d'ancêtres, et comme dit Corneille :

Il donne ses exploits pour noms de ses aïeux,

tandis que l'humble artisan ou le cultivateur sans autre titre devraient plutôt se retourner vers les temps anciens et reconstruire la chaîne des parentés qui va jusqu'à eux. S'ils ont du cœur, ils se tont gloire d'appartenir à telle ou telle famille qui a été des premières à transformer un coin du Canada sauvage en pays chrétien. Cette lignée les reconforte moralement dans les luttes de la vie, car bon sang ne doit pas mentir. Lorsque l'on reporte sa pensée sur de lointaines origines on se sent plus confiant en soi-même que l'individu isolé au milieu de la foule et venant il ne sait d'où. A l'heure des épreuves, tous nos morts marchent avec nous pour soutenir notre courage et nos résolutions. Comprendriez-vous l'amour

de la patrie, sans cela ? On disait à un chef iroquois de partir avec sa tribu, et d'aller occuper un autre territoire. " Comment ferais-je, demanda-t-il, est-ce que je puis dire à ceux que je laisserais ici, dans la tombe : levez-vous et suivez mes pas ? " Nous devons faire, à notre manière, ce qu'entendait ce barbare dans sa langue figurée. Il faut donc recueillir la partie de l'histoire du passé qui nous touche de plus près, la répandre écrite, imprimée, afin d'en conserver le souvenir car, par la longueur du temps, mille et mille choses sont déjà sorties de la mémoire du peuple, et un jour viendra où personne ne pourra remplir le vide. Nous qui avons été, selon la volonté de Dieu, les pionniers de la terre d'Amérique, aimons à nous le rappeler—ceci est un orgueil non seulement légitime mais louable. En ce genre, il n'y a aucune vanité à nous faire valoir ; c'est bien plutôt une noble fierté qui nous relève à nos propres yeux et dans l'estime des autres. Il est beau, sans doute, de pouvoir dire : " Je suis un ancêtre," il est beau également de comprendre ce qu'étaient nos pères et d'en parler. Ce courant électrique de l'âme qui remonte à travers les générations, inspire le respect de soi-même, même à la vertu, fait les peuples forts. Ne négligeons point de pareils éléments, nous qui avons tant besoin de nous appuyer sur quelque chose, nous qui cherchons à nous perpétuer, pour transmettre à l'avenir la forme et le fond d'une race respectable.

BENJAMIN SULTE

REPOUSES

Le Forillon (IV. VII, 487).—La côte nord de la baie de Gaspé se termine par une pointe rocheuse qui s'avance jusqu'à une lieue dans la mer et atteint 700 pieds de hauteur : c'est le Forillon. D'où vient cette appellation et que signifie-t-elle ?

Il y a deux ans dans les pages mêmes du *Bulletin* (1), M. Georges Johnson, chef de la Statistique à Ottawa, et auteur de recherches curieuses sur l'origine des noms de lieux, se déclarait favorable à l'hypothèse émise par M. Thwaites, du Wisconsin, que *forillon* serait un dérivé du verbe *forer*. L'analogie entre le travail du forêt et l'action des eaux sur les rochers, aurait suggéré le nom. Mais y a-t-il lieu dans le cas actuel de recourir à l'hypothèse ? Je ne le pense pas.

Voici ce qu'écrivait Champlain dès 1626 :

“ En ce lieu de Gaspey est une baye contenant de large en son entrée trois ou quatre lieues, qui suit au Norrouest environ, cinq lieues, où au bout il y a une rivière qui va assez avant dans les terres. Les vaisseaux viennent en celieu pour faire la pesche du poisson sec, où est un gallay où l'on fait la seicherie des moluës, & un ruisseau d'eauë douce qui se discharge dans la grand'mer, commodité pour les vaisseaux qui vont mouiller l'ancre à une portée de mousquet de ce lieu : & à une lieue du Cap de Gaspey, est un petit rocher que l'on nomme le farillon, esloigné de terre d'un jet de pierre ; ce dit cap est une pointe fort estroite, le terrouër en est assez haut, comme celui qui environne la dite baye, couvert de pins, sapins, bouleaux & autres meschans bois. La pesche est abondante tant en moluës, harans, saumons, macreaux, homars.” (Edition Laverdière, p. 1085).

(1) Voyez vol. IV, pp. 285, 314.

Ce passage de Champlain renferme plusieurs constatations intéressantes :

1° L'orthographe du mot n'est pas "fourillon", comme l'écrivit l'abbé Ferland (*la Gaspésie*), ni "forillon", comme on le voit généralement ; mais "farillon."

2° Ce nom à l'origine ne désignait pas comme il l'a fait par la suite, le promontoire même qui termine la côte nord de la baie de Gaspé ; mais simplement "un petit rocher" détaché de ce promontoire, à un jet de pierre du rivage, et à une lieue de l'extrémité du promontoire, ou cap de Gaspé.

3° La baie de Gaspé était dès cette époque un lieu de pêche très fréquenté, où même l'on faisait le séchage de la morue.

Or, le mot *farillon* tel que Champlain nous le donne se trouve dans Bescherelle, Larousse, Littré et la plupart des grands dictionnaires et des encyclopédies. Ouvrez le Bescherelle de 1887 : "Farillon (rad. prob. phare) Pêch. Réchaud dans lequel les pêcheurs allument du feu pendant la nuit pour attirer certains poissons." On trouve également dans les dictionnaires le mot sous une autre forme : "Pharillon (prononcé fa ri-llon), petit phare, en général ; réchaud dans lequel les pêcheurs font un feu de flamme la nuit pour attirer les poissons ; pêche dans laquelle on emploie ce feu."

Un Breton établi au Canada depuis quelques années, M. Lorans, m'informe que dans son pays on nomme farillons (ou pharillons) les lumières de moindre importance placées sur les îlots à l'intérieur du golfe du Morbihan.

Ainsi farillon, diminutif de phare, est très français ; il a plusieurs significations, toutes applicables dans le cas présent. Nous n'avons que l'embarras du choix. Essentiellement, c'est une lumière pour les pêcheurs, destinée à attirer les poissons ou à guider les marins. Dès lors qu'avons-nous besoin de chercher ailleurs ?

LÉON GÉRIN

L'ordre sacré et militaire du Saint-Sépulcre. (VI, VIII, 737.)—L'origine de l'ordre du Saint-Sépulcre se perd dans la nuit des temps. Charlemagne, Louis VI, Philippe le Sage, saint Louis, Philippe, roi d'Espagne, animés d'un grand zèle pour la foi catholique, instituèrent à diverses époques de courageux chevaliers, soumis à certaines règles, dans le but de garder et de défendre contre les attaques des infidèles la ville de Jérusalem et le sépulcre de Notre-Seigneur Jésus Christ ressuscité.

Lorsque Godefroy de Bouillon, à la tête d'une nombreuse armée de croisés, s'empara de Jérusalem et en fut solennellement proclamé roi, il créa parmi ses plus nobles compagnons des défenseurs du Saint-Sépulcre.

Plus tard, le pieux Beudoïn constitua le patriarche de Jérusalem grand maître et chef de cet ordre de chevalerie. Mais Jérusalem retomba entre les mains des infidèles, et son pasteur ayant été obligé de prendre le chemin de l'exil, l'ordre de Saint-Sépulcre lui même sembla menacer ruine.

Les papes, depuis Alexandre VI jusqu'à Benoit XIV, mirent tout en œuvre pour augmenter la dévotion des fidèles envers le Saint-Sépulcre. Pour exciter dans leurs cœurs l'amour pour les lieux saints, ils renouvelèrent les statuts généraux de l'ordre du Saint-Sépulcre, et accordèrent que tant que le patriarche serait forcé de vivre en dehors de son siège, des chevaliers du Saint-Sépulcre pourraient être créés et institués par le gardien du mont Sion et le custode de la Famille Franciscaine dans la terre sainte. Mais il fut décrété que, lorsque le patriarche de Jérusalem serait rétabli sur son siège, ce serait à lui qu'appartiendrait de nouveau, comme dans les temps passés, par concession apostolique, cette institution et création des chevaliers du Saint-Sépulcre.

Lorsque Pie IX rétablit l'église patriarcale de Jérusalem, afin que les chrétiens fussent animés d'un saint zèle pour défendre et étendre la religion catholique dans la terre

sainte, et afin que leur dévouement eût une récompense proportionnée à son mérite, il résolut de relever la dignité de l'ordre du Saint-Sépulcre. Par sa lettre apostolique *Cum Multa* du 29 janvier 1858, après avoir renouvelé les statuts généraux de l'ordre, il constitua qu'il se composerait à l'avenir de trois classes de chevaliers : les chevaliers de 1ère classe ou grand'croix, les chevaliers de 2e classe ou commandeurs et les simples chevaliers.

Les grand'croix doivent être choisis parmi les personnages de premier rang : les princes, tant ecclésiastiques que séculiers, les ministres, les ambassadeurs, les évêques, les généraux d'armée, etc, etc.

La décoration de l'ordre du Saint-Sépulcre consiste en la croix dite de Godefroy de Bouillon, formée de cinq croix en or émaillées de rouge sang. La croix du milieu, à l'exclusion des autres quatre collatérales, doit être potencée. Elle ne doit être surmontée d'aucune couronne en mémoire du pieux Godefroy de Bouillon, qui refusa de porter la couronne royale là où la tête du Sauveur avait été ceinte de la couronne d'épines. Cette croix est supportée par un ruban de soie moirée noire.

Les grand'croix ont seuls le droit de porter la plaque d'argent ornée de la croix. Ils la portent suspendue à une grande bande de soie noire moirée et mise en écharpe de l'épaule droite au flanc gauche ; les commandeurs portent la croix suspendue en sautoir par un ruban de moindre dimension ; les simples chevaliers la portent en format plus petit et suspendue à la boutonnière.

L'uniforme est commun aux trois classes, quant à la forme et à la couleur, drap blanc avec cuirasse, collet, parements noirs, plus ou moins ornés, selon le grade.

Les conditions requises pour obtenir la croix du Saint-Sépulcre sont :

1° Profession et pratique de la religion catholique jointe à une conduite honorable et irréprochable.

2° Noblesse de naissance ou au moins une position sociale telle qu'on puisse vivre *more nobilium*.

3° Importance de mérites personnels acquis par des services rendus à la religion, surtout en terre sainte.

Tout chevalier, lorsqu'il est admis, doit verser dans le trésor de l'ordre une offrande, exclusivement destinée au maintien du patriarcat, de ses missions et de toutes les œuvres confiées à son administration.

Les devoirs des chevaliers du Saint-Sépulcre sont :

1° Vivre en bon chrétien, évitant tout ce qui pourrait être une tache pour le nom de chevalier de Jésus-Christ. De plus, ne cesser de se livrer à la pratique des bonnes œuvres et à l'acquisition de toutes les vertus, afin de se montrer de jour en jour plus digne de l'honneur qu'on lui a fait, et faire resplendir davantage en sa personne, la dignité de la religieuse milice dont il porte les insignes.

2° S'appliquer avec zèle et dévouement au soutien et au développement du catholicisme en Terre-Sainte, particulièrement dans le but de défendre et conserver les droits des catholiques sur les Lieux Saints.

Chevaliers grand'croix :—Mgr J.-Thomas Duhamel, Ottawa, 1882 ; Comte de Premio-Réal, Québec (1).

Chevaliers commandeurs :—E. Lefebvre de Bellefeuille, Montréal ; Dr J.-E. Landry, Québec ; Hon. A. C. P. R. Landry, Québec.

Chevaliers :—L.-A. Huguet-Latour, Montréal, 1881 ; U.-E. Archambault, Montréal, 1882 ; Edward Murphy, Montréal, 1882 ; P.-P.-E. Smith, Québec, 1882 ; F.-R.-E. Campeau, Ottawa, 1883 ; Jean-Elie Martineau, Québec ; Hon. Dr C.-E. Casgrain, Windsor, Ont ; S. Bingham, Ottawa,

(1) M. le comte de Premio-Réal reçut son diplôme d'investiture, à Rome.

1897 ; Heney, Ottawa ; Hon. George Couture, Lévis ; Martineau, Fall River, E. U ; Dr Berthelot, Montréal ; Clément Vincelette, Beauport ; François Kirouac, Québec ; J. A. Langlais, Québec.

P.-G. R.

Le suicide sous le régime français. (II, V, 201.)
— Sous l'ancienne loi française, on traînait les cadavres des suicidés sur la claie.

Vers 1682, un habitant de Beauport du nom de Lefebvre fut trouvé mort dans sa grange. La justice fit une espèce d'enquête, et sa mort fut attribuée au suicide. En conséquence, son corps fut traîné sur une claie, et ensuite exposé à la voierie.

R.

Le général James Murray. (III, VII, 336.)—
“ Notre premier gouverneur anglais, le général James Murray, devint lord Elibank, à la mort de ses frères.” C'est là une erreur que je vois imprimée pour la centième fois.

Il y a eu dix barons Elibank : 1° Patrick Murray, mort en 1650, remplacé par son fils ; 2° Patrick Murray, mort en 1661, remplacé par son fils ; 3° Alexander Murray, mort en 1687, remplacé par son fils ; 4° Alexander Murray, mort en 1735, remplacé par son fils ; 5° Patrick Murray, mort en 1778, remplacé par son frère ; 6° George Murray, mort en 1785, remplacé par son neveu (fils de Gideon Murray, troisième fils du quatrième baron) ; 7° Alexander Murray, mort en 1820, remplacé par son fils ; 8° Alexander Murray, mort en 1830, remplacé par son fils ; 9° Alexander Oliphant Murray, mort en 1871, remplacé par son fils ; 10° Montolieu-Fox-Oliphant Murray, baron Elibank actuel.

James Murray, notre gouverneur, était le cinquième fils de Alexander Murray, quatrième baron Elibank.

James Murray se maria deux fois. Il eut plusieurs enfants de son second mariage. Une de ses petites-filles, lady Trollope, vit encore à Londres.

P. G. R.

Samuel de Champlain. (V, II, 583.)—Champlain, qui a pris la particule *de* assez tard, y avait-il droit ?

Oui, sans aucun doute.

Il s'en est abstenu tant qu'il n'y a pas eu droit ; mais devenu possesseur de la terre de Champlain, à la mort de son père, il a indiqué cette possession en se disant *Sieur de Champlain*.

Je tâche de donner des preuves ?

Le fondateur de Québec était-il noble, annobli ou roturier ?

Je conclus qu'il a été au moins annobli.

Cette conclusion est tirée des lois et des usages de l'époque, ainsi que des contrats, actes, commissions qui concernent Champlain.

On sait qu'en France la noblesse s'acquiert de sept manières, entre autres par la possession, pendant quelques générations, d'*offices ou de charges nobles*.

Or, on considérait comme tels les offices qui donnaient au titulaire le droit de se qualifier de *chevalier*, d'*écuyer*, de *noble homme*.

Loyseau (*Des Ordres de la Noblesse*) désigne quelques-unes de ces charges, v. g. celles de *maréchal des logis*, de *gouverneur de ville*.

Champlain peut encore prétendre à la noblesse *graduelle*, ou noblesse *a patre et avo*.

L'usage et les lois avaient établi que lorsque l'aïeul et le père avaient successivement possédé un office noble, le petit-fils avait, en raison de cette possession, acquis la noblesse qu'il pouvait désormais transmettre à ses descendants.

Après avoir étudié et développé ces différents points, je passe à l'examen des actes et des commissions qui concernent Champlain, et je tire la conclusion que j'ai indiquée plus haut.

L'ABBÉ HOSPICE VERREAU

Jean d'Estrées, vice-roi de la Nouvelle-France. (VI, IX, 742).—Jean d'Estrées naquit en 1624, à Estrées, près d'Arras ; il était fils du maréchal François Annibal, marquis de Cœuvres et duc d'Estrées.

Il servit d'abord dans l'armée de terre, comme volontaire et reçut bientôt un brevet de colonel d'un régiment d'infanterie. En 1648, on le trouve sous les ordres du grand Condé ; l'année suivante, promu au grade de maréchal de camp, il prend part aux guerres civiles de la Fronde et passe sous le commandement de Turenne. Il n'avait encore que trente et un ans quand il fut nommé lieutenant général des armées.

En 1668, il était à la tête d'un escadre destinée à se rendre en Amérique pour s'opposer aux ravages que les Anglais exerçaient dans les possessions françaises du nouveau monde.

A son retour en 1669, il fut élevé au grade de vice-amiral du Ponant.

En 1670, il reçut l'ordre d'aller visiter les comptoirs européens de la côte occidentale d'Afrique. Son père étant mort cette même année, il prit alors le titre de duc d'Estrées.

En 1672, il commandait l'escadre blanche à la bataille de Southwold (7 juin 1672) et soutint avec valeur le choc de l'avant-garde hollandaise aux ordres du lieutenant amiral BanKaert, mais il fut accusé par les Anglais d'avoir reçu et exécutée les ordres de Louis XIV, qui lui aurait enjoint, disait-on, de ne pas trop se compromettre et de se tenir sur la défensive plutôt que d'agir avec vigueur ; au reste, cette accusation ne paraît pas être absolument dénuée de fondement.

A la bataille de Walcheren, livrée en 1673, il commandait le corps de bataille de l'armée combinée de France et d'Angleterre contre la Hollande. Il eut successivement affaire à Ruyter et à Corneille Tromp et son attitude fut infiniment plus décidée que l'année précédente. Une troisième bataille eut lieu le 14 juin 1673, et d'Estrées fut exposé au feu des ennemis, sans être appuyé par les Anglais ; enfin, le 11 août de la même année, dans une nouvelle bataille, qui resta indécise comme les trois précédentes, d'Estrées commandait l'avant-garde et se trouva de nouveau en face de BanKaert. Les Hollandais firent des efforts incroyables et les deux escadres anglaises se trouvèrent un instant dans une position critique ; mais d'Estrées vint à leur secours et leur épargna certainement une défaite.

En 1676, le vice-amiral d'Estrées proposa au roi de diriger une expédition contre les colonies hollandaises de l'Amérique ; mais son projet ne reçut qu'une exécution tardive, et les Hollandais eurent le temps de s'emparer de la ville de Cayenne, de l'île Tabago et purent ravager les îles de Marie-Galante et de Saint-Domingue avant que notre flotte intervint. Ce ne fut que le 6 octobre de la même année que d'Estrées quitta Brest avec sept vaisseaux et trois frégates ; le 8 décembre, il mouillait devant Cayenne, jetait 800 hommes à terre, dont il prenait lui-même le commandement et enlevait la ville l'épée à la main.

Il se rendit ensuite à la Martinique où il fut informé que le vice-amiral Beisko avait mouillé devant Tabago et que des forces considérables avaient été réunies pour la défense de la place. Le 12 février, d'Estrées quitta la Martinique, après avoir augmenté son escadre de trois bâtiments. Il vint jeter l'ancre en dehors de la rade de Tabago. Ayant appelé ses capitaines en conseil, il fut décidé que l'attaque de la ville aurait lieu simultanément par terre et par mer.

Le 20 du même mois, l'escadre appareilla ; malheureusement, le vaisseau l'*Intrépide*, en effectuant son appareillage, toucha sur une roche, et il fallut suspendre le mouvement. Le 21, les troupes de marine furent mises à terre, mais le feu des vaisseaux hollandais les empêcha d'agir sérieusement. Enfin, la division entra dans la rade le 3 mars. Le vice-amiral hollandais avait disposé ses vaisseaux en croissant et fait construire deux batteries sur le rivage. M. d'Estrées attaqua d'abord l'escadre ; le combat s'engagea de vaisseau à vaisseau dans un espace très-resserré et ne tarda pas à devenir fort meurtrier ; bientôt un vaisseau hollandais sauta, et couvrit de ses débris enflammés le *Glorieux*, monté par d'Estrées, qui dut quitter son navire, que les flammes ne tardèrent pas à dévorer. M. d'Estrées reçut en cette occasion deux blessures graves à la tête, et eut toutes les peines imaginables à gagner la terre, parce que l'embarcation qu'il montait faisait eau de toute part.

Ce combat fut interrompu par la nécessité où chacun se trouvait de s'occuper de son propre salut ; en effet l'incendie avait pris sur presque tous les navires : Les vaisseaux hollandais *les Armes de Leyde*, *l'Etoile d'or*, *le Popinbourg*, *le Sphera mundi*, *le duc d'York* et *le Moine d'or* furent brûlés. Il en fut de même des vaisseaux français *le Glorieux*, *le Marquis* et *l'Intrépide*.

Après un désastre semblable, M. d'Estrées dut renoncer pour cette année du moins à conquérir Tabago ; il fit rembarquer ses troupes, revint à la Martinique et de là fit voile pour la France où il arriva au mois de juin 1677.

Dans le courant de la même année, d'Estrées s'empara des îles d'Orguin et de Gorée sur la côte occidentale d'Afrique. Il se dirigea ensuite vers Tabago et, le 6 décembre, il mouillait dans une baie située à six milles de la ville. La descente des troupes de débarquement s'opéra sans obstacle ; le 12, elles campaient à quatre cents mètres des forts

de la ville, et des batteries furent aussitôt installées. Dès le début du tir une bombe tomba sur la poudrière et détermina une explosion terrible, grâce à laquelle les troupes françaises purent pénétrer dans le fort sans éprouver la moindre résistance. Le vice-amiral Binks avait été tué par l'explosion : la ville capitula et devint possession française.

En mai 1678, d'Estrées voulut compléter son succès en enlevant Curacao. Il se dirigea sur ce point avec quinze vaisseaux et trois brûlots. Mais une catastrophe causée par son inexpérience en navigation fit échouer cette entreprise ; la division entière se jeta sur les récifs des îles Aves ; douze vaisseaux furent complètement perdus ; seuls, les trois bâtiments qui se trouvaient en arrière, eurent le temps de virer de bord. Ils sauvèrent une grande partie des équipages.

En 1681, le roi le nomma maréchal de France. Il conserva néanmoins son titre de vice-amiral du Ponant, dont il obtint la survivance pour son fils Victor-Marie.

En 1686, il fut chargé de bombarder Tripoli. Louis XIV créa la même année la vice-royauté de la Nouvelle-France et la lui donna, ainsi que la croix du Saint-Esprit.

En 1688, les Algériens ayant recommencé leurs hostilités, d'Estrées fut envoyé contre eux et les obligea de nouveau à demander la paix. Ce fut sa dernière expédition. Il fut nommé gouverneur de Bretagne, et rendit de grands services dans cette province en assurant la sûreté des côtes.

Il est mort à Paris, le 19 mai 1707, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

EDOUARD GEPP

Les ouvrages de M. Faillon. (VI, IX, 747.)— Pour donner une idée de la puissance de travail de M. Faillon, il suffit de faire la simple énumération des principaux ouvrages édités par lui dans un laps de temps relativement restreint :

Vie de M. Démià, supérieur des Sœurs de Saint-Charles—
1829.

Vie de M. de Lantages, supérieur du séminaire du Puy—
1830.

Histoire des Catéchismes de Saint-Sulpice—1831.

Méthode des Catéchismes—1832.

Coutumier des Catéchismes—1832.

Recueil de Paraboles et de Comparaisons pour les Catéchistes—1822. (2 vols.)

Explication, d'après les Pères, des six jours de la création.
—1835.

Notice sur sainte Marie-Madeleine—1835.

Ouvrages de M. Olier revus et annotés—1836. (10 vols.)

Vie de M. Olier—1841. (2 vols.)

Documents sur M. Emery, supérieur de Saint-Sulpice—
1845. (2 vols.)

Monuments sur l'histoire et l'apostolat de sainte Marie-Madeleine—1848. (2 vols.)

Vie de la sœur Bourgeois—1854. (2 vols.)

Vie de mademoiselle Mance—1854. (2 vols.)

Vie de madame d'Youville—1854.

Vie de mademoiselle Leber—1854.

Notice sur le séminaire de Baltimore—1854.

Retraite pour le séminaire de Montréal—1854.

Instructions et règlements pour différentes communautés—
1854.

Histoire de la colonie française en Canada.—1865 66
(2 vols.)

Vie de la Très Sainte Vierge, tirée des écrits de M. Olier
—1866. (2 vols.)

Vie de Saint-Joseph, d'après M. Olier—1866. (2 vols.)

Histoire des premiers apôtres de la Gaule—1868. (2 vols.)

Nouvelle histoire de M. Olier—1870. (3 vols.)

Outre ces ouvrages complètement finis, dont quelques-uns inédits, nous devons mentionner encore beaucoup d'autres recueils de matériaux, qui ne demandaient plus à l'auteur qu'un dernier travail de rédaction ; et tous ceux qui ont connu M. Faillon savent avec quelle facilité et quelle rapidité vraiment incroyables, il pouvait l'accomplir. Ce sont entr'autres :

1° La continuation de l'Histoire du Canada jusqu'à la conquête ; ouvrage pour lequel il avait réuni près de trente volumes in-4 de documents.

2° Une histoire des colonies de Montréal dans l'Amérique septentrionale.

3° Une édition complète des écrits de M. Olier, qu'il avait réunis, collationnés et annotés, lesquels devaient former environ une vingtaine de volume in-4.

4° Plusieurs autres travaux sur différents sujets de morale et de discipline ecclésiastique, réglemens et instructions pour les communautés.

5° Explication du Pontifical pour les retraites d'ordination qui se font dans les séminaires de Saint-Sulpice.

6° Un certain nombre de sermons et de sujets d'oraison, universellement admirés dans les différents séminaires où l'auteur avait été employé ;

Enfin, nous pouvons mentionner un grand nombre de lettres ou mémoires, et une correspondance étendue.

Quand on considère l'étendue de ces travaux, on est étonné, en songeant qu'ils sont l'œuvre d'un seul homme ; mais l'étonnement et l'admiration redoublent lorsqu'on pense aux circonstances qui en accompagnaient la production. M. Faillon n'a presque jamais pu s'y appliquer exclusivement, et le plus souvent il lui fallait les mener de front avec les fonctions les plus impérieuses et les plus absorbantes de professeur ou de directeur dans les séminaires.

R.

QUESTIONS

748.—Le comte de Beaujeu, qui accompagna La Pérouse dans plusieurs de ses expéditions, était-il Canadien ?

A. O. C.

749.—N'y a-t-il pas eu deux personnages du nom de Crisacy dans la Nouvelle-France ? En 1696, le chevalier de Crisacy est inhumé à Montréal. Or, en 1707, c'est un M. de Crisacy qui est gouverneur de Trois-Rivières.

T. R.

750.—Où puis-je me procurer une photographie ou un dessin quelconque du monument élevé en l'honneur du général Wolfe dans l'abbaye de Westminster ?

MILIT.

751.—A-t-on conservé la liste des royalistes français qui vinrent s'établir au Canada avec le comte de Puisaye ? Combien de ces royalistes ont fait souche parmi nous ?

X. X. X.

752.—Nos historiens ne s'accordent pas beaucoup sur les causes qui firent partir sir John-Coape Sherbrooke du Canada avant l'expiration de son terme d'office. Les uns disent que Sherbrooke partit dégoûté du Canada, les autres prétendent que l'état de sa santé, seul, lui fit demander son rappel. Où est la vérité ? Sir John-Coape est-il mort longtemps après son départ du Canada ?

FRO.

753.—A-t-il existé, avant ou après 1821, date de l'usage du *Lauzon*, un jeton ou billet de traverse sur les bateaux entre Lévis et Québec, sous forme de pièce ronde en plomb et portant l'inscription "Laurent Chabot" d'un côté, et "Good for four pence" de l'autre ?

NUMISMATE